Réseau de transport d'électricité

Projet de Règles RE MA intégrant l'ajustement diffus

GT du 19 septembre 2011

Rappel du contexte : spécificité de l'ajustement sur sites profilés

Les ajustements sur site profilés demandent un traitement particulier en raison de l'absence de courbe de charge télérelevée et de l'absence de gestion de l'EDA par les GRD :

- nécessite un traitement particulier pour la reconstitution des flux
- nécessite d'utiliser les données de l'acteur d'ajustement pour le contrôle du réalisé

Les autres principes du MA en place depuis 2003 sont maintenus :

- contrôle du réalisé
- accord du RE pour qu'un site rattaché à son périmètre puisse intégrer une EDA

Traitement particulier de la reconstitution des flux : mise en place de la solution « 1bis »

Lors du calcul des écarts, on corrige l'écart national de profilage, afin de ne perturber aucun RE

Solution retenue par le GT = trouver une clef de répartition de l'énergie ajustée pour l'affecter aux RE

• proposition de RTE et des GRD : utiliser un ratio basé sur les puissances souscrites des sites

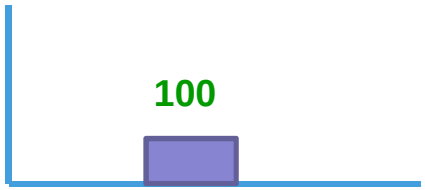
• RTE propose de faire un calcul deux fois par an, valable 6 mois

• l'énergie ajustée est ensuite éclatée par RE sur la base de ce ratio, pour corriger la reconstitution des flux en réconciliation temporelle

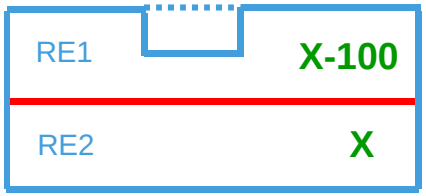
Proposition de modification pour les écarts

Exemple : 2 RE profilés (profil plat), AA fait un ajustement dans le périmètre de RE1

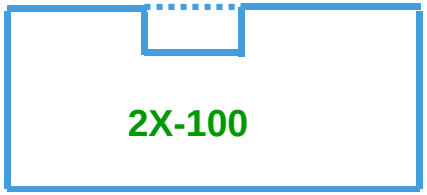
Ajustement :



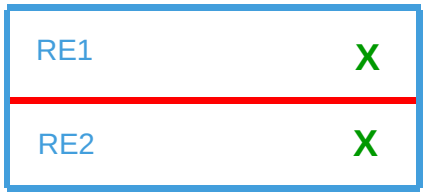
Réalité :



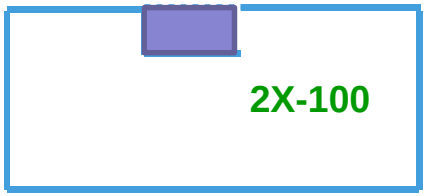
Observé :



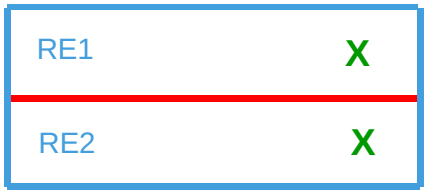
Ecarts :
estimé



nouvelle étape : *on ajoute l'ajustement À l'écart national de profilage*



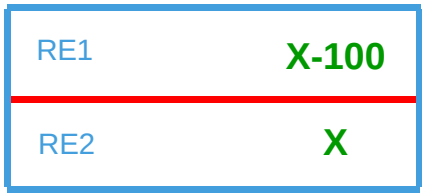
calage



pas d'impact ni pour le RE sur lequel il y a eu ajustement, ni sur un RE qui n'a pas eu de site participant à l'ajustement (idéalement, CC=1)

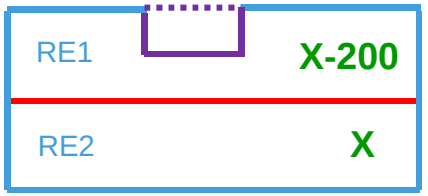
Proposition de correction en RT

① réception des courbes estimées

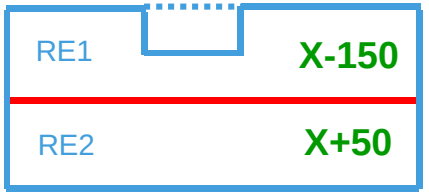


② normalisation des pertes du GRD

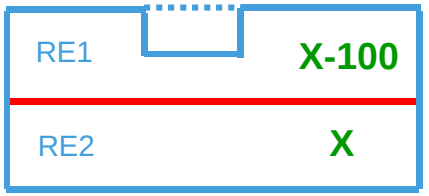
③ *première étape : on retranche le delta de l'ajustement chez le RE et chez le GRD où il a eu lieu, pour la valeur de sa quote part*



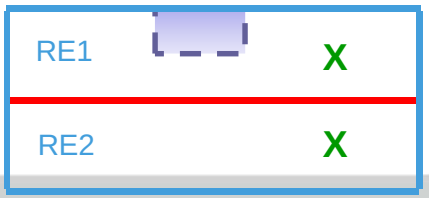
④ calage : **le CC est légèrement > 1 partout**



⑤ Normalisation : on retrouve les énergies



⑥ *deuxième étape : on corrige l'effet pour le RE ayant eu des sites participant à l'ajustement, à la hauteur de sa quote-part*



Utilisation des données de l'acteur d'ajustement pour le contrôle du réalisé, uniquement pour les sites profilés

Solution retenue par le GT = mise en place d'audits

• RTE maintient la proposition d'audits qui avait été rédigée en 2010, avec la mise en place des contrôles d'ores et déjà possibles par les GRD

• RTE y ajoute la nécessité de mener contre-audit réussi après un audit non-conforme

• Pas de demande d'activation systématique de la TIC lorsqu'elle est en place et inactive

• Quelques aménagements proposés pour améliorer la compréhension du texte

Contrôle du réalisé

Contrôle du réalisé adapté au cas du profilé

- RTE maintient les propositions de 2010 :
  - Vérification de la descente et de la remontée de puissance
  - Contrôle du rebond
- RTE propose de ne pas appliquer les pénalités au rebond avant fin 2012

Accord du RE pour qu'un site rattaché à son périmètre puisse intégrer une EDA

Similaire à l'accord RE-AA sur le télérelevé RPD ou télérelevé RPT, mais sans accord site à site : demande d'un accord global

- Le GRD communique à l'AA la liste des RE qui doivent donner leur accord, et la correspondance site-RE

- L'AA transmet l'accord de tous les RE, ou exclut les sites dont le RE n'a pas donné son accord

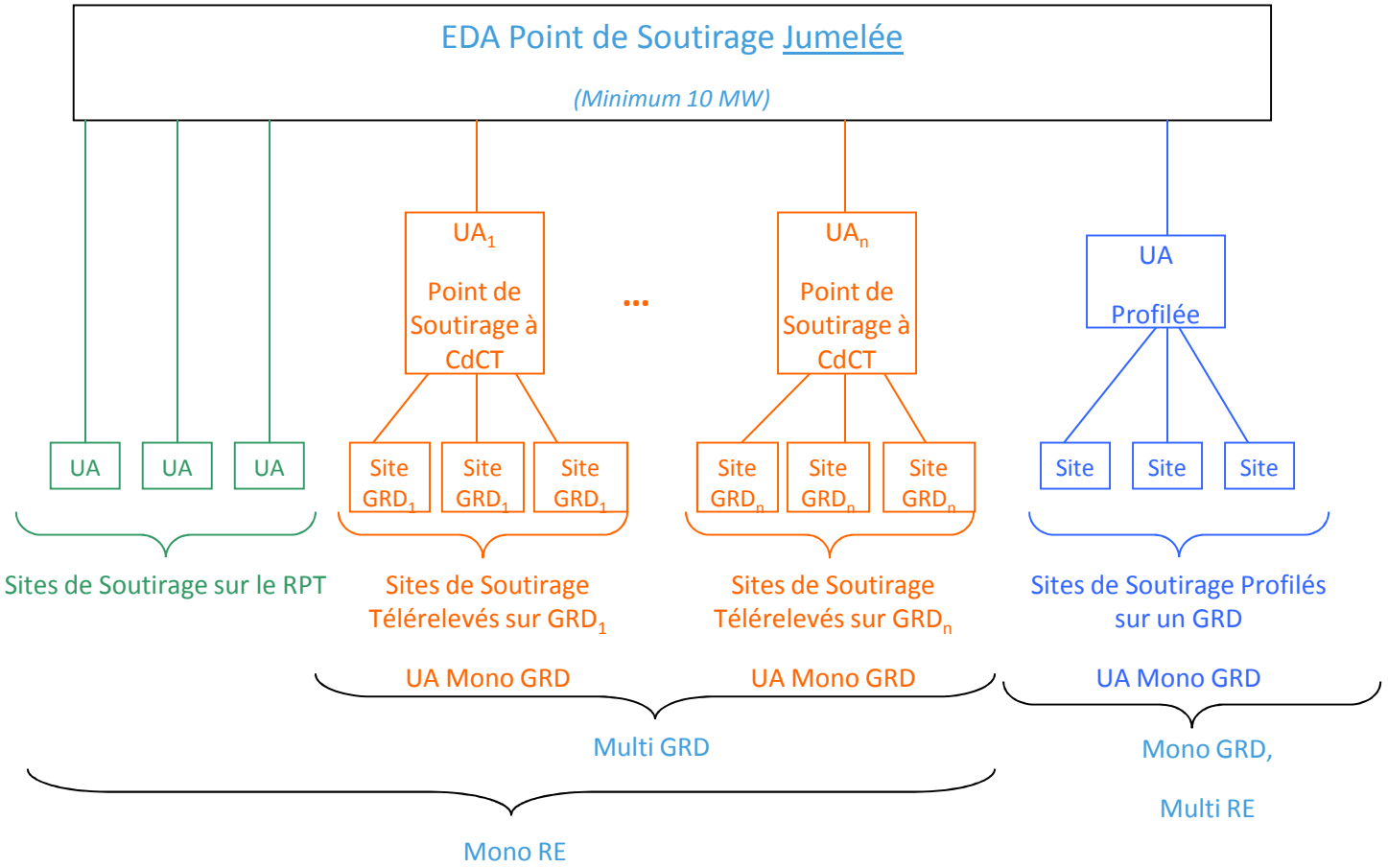
- Le GRD calcule la quote-part de l'énergie activée à affecter à chaque RE

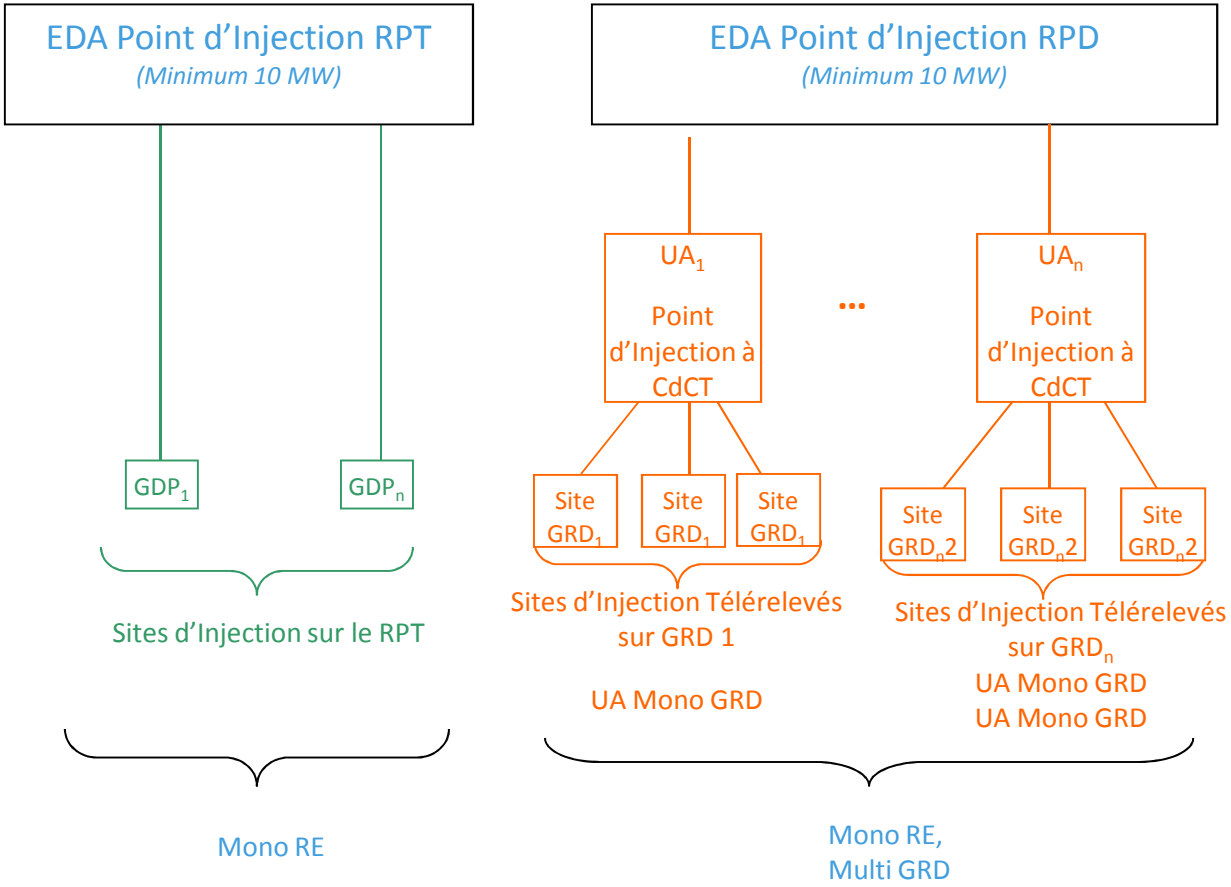
- RTE, ayant ces accords pour intervenir sur le calcul des écarts, peut corriger les écarts des RE concernés

RTE propose de mettre en place les souplesses déjà annoncées à la CAM en octobre 2010

Ouvrir la possibilité de constituer des EDA mixtes

- profilé + télérelevé
- télérelevé RPD + télérelevé RPT
- télérelevés multi GRD


EDA Point de Soutirage Jumelée
(Minimum 10 MW)
UA
UA
UA
UA1
Point de Soutirage à CdCT
...
UAn
Point de Soutirage à CdCT
UA
Profilée
Site GRD1
Site GRD1
Site GRD1
Site GRDn
Site GRDn
Site GRDn
Site
Site
Site
Sites de Soutirage sur le RPT
Sites de Soutirage Télérelevés sur GRD1
Sites de Soutirage Télérelevés sur GRDn
Sites de Soutirage Profilés sur un GRD
UA Mono GRD
UA Mono GRD
UA Mono GRD
Multi GRD
Mono GRD,
Multi RE
Mono RE


EDA Point d'Injection RPT
(Minimum 10 MW)
EDA Point d'Injection RPD
(Minimum 10 MW)
UA1
Point d'Injection à CdCT
UAn
Point d'Injection à CdCT
...
GDP1
GDPn
Site GRD1
Site GRD1
Site GRD1
Site GRDn2
Site GRDn2
Site GRDn2
Sites d'Injection sur le RPT
Sites d'Injection Télérelevés sur GRD 1
Sites d'Injection Télérelevés sur GRDn
UA Mono GRD
UA Mono GRD
UA Mono GRD
Mono RE
Mono RE, Multi GRD